

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR 5 février 2023

La réunion du CD s'est tenue en présentiel à Lyon.

Comité directeur (21 membres)

✓ Présents (16)

Michel Appriou (CNB), Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Clarisse Bouchard, Pierre Braëms, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Président), Jean-Louis Debiée (CND), Yves Dupin (APL), Evelyne Falaix (CNCV), Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac, Dominique Jean (APL), Michel Joulot (secrétaire général), Sonia Ouldali, Thomas Sénac (CNP).

✓ Absents ayant donné leur pouvoir (5)

François Duchesne de Lamotte (Médecin fédéral) donne pouvoir à J. C. Bénintende,
Jean-François Fauchier en visio donne pouvoir à J. L. Coste,
Christophe Lafon, donne pouvoir à S. Ouldali,
Bénédicte Lavaut, donne pouvoir à V. Gensac,
Gérard Vieux, donne pouvoir à J. L. Coste.

Se sont connectés en visioconférence J. F. Fauchier et G. Vieux.

Nombre de présents et représentés : 21

Invité

Gilbert Veber.

Se sont connectés en visioconférence : Bruno Ferry-Wilczek, Jean-Marc Galan (commission Technique & sécurité).

Direction technique nationale

Yves Goueslain (Directeur technique).

Secrétariat

Sophie Maurel et Claude Beaumont.

Rappel ordre du jour

Accueil participants : 18 h 15

Début de réunion : 18 h 30

	Sujet	Type	Intervenant(s)
1.	Point du Président	Information	J.L . Coste
2.	Budget 2023	Vote	J.C. Bénintende
3.	Validation des gestionnaires de lignes budgétaires 2023	Vote	J.C. Bénintende
4.	Évolution des statuts et règlements	Vote	B. Ferry- Wilczek
5.	Évolution des licences	Vote	G. Charlon
6.	Règlement médical	Vote	F Duchesne de L.
7.	Sport Santé	Information	F. Duchesne
8.	Dossier Tracté	Vote	G. Veber
9.	Assurance e-Foil	Vote	B. Lavaut
10.	Préparation de l'Assemblée générale WE 25-26 mars 2023	Information	M. Joulot
11.	<i>Vol Passion</i> numérique	Information	A. Etienne
12.	Point d'info sur Spotair	Information	M. Joulot
13.	Point d'info sur Paracheck®	Information	T. Senac
14.	Organisation/évolution des équipes technique et administrative	Information	Y. Goueslain S. Maurel / J.L. Debiée
15.	Bilan et perspectives : - commission Sites et espaces de pratique - commission Féminine	Information	JP. Gaury C. Bouchard
16.	Questions diverses Com ANS - élu	Information	M. Joulot

Fin de réunion : 17 h 00.

Le Secrétaire général accueille les participants.

1. Point du Président

Intervenant : J.L. Coste

Les indicateurs financiers sont bons et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

L'aggravation de l'accidentalité rapportée par la commission Technique et sécurité, outre la tristesse qu'elle engendre, a une conséquence importante pour la négociation des prochains contrats d'assurance, et sur l'image de nos pratiques dans les médias.

Il est important de travailler tous ensemble à faire baisser cette tendance. La transversalité avec toutes les composantes de la « machine fédérale » est importante.

J. C. Bénintende et Y. Goueslain recherchent un lieu pour installer le laboratoire de tests dans la région d'Annecy afin d'en faire un outil qui créera sa propre dynamique financière.

Le CNFAS a organisé une réunion avec la direction de l'Armée de l'air à Villacoublay afin de discuter des problématiques d'espaces aériens, aggravées par la situation en Ukraine. La situation politique a des répercussions sur l'espace aérien : le champ d'activation des zones interdites devient plus large du fait d'exercices interarmées un peu contraignants.

T. Sénac et J. L. Coste vont rencontrer leurs homologues européens lors de l'assemblée générale de l'EHPU le 11 février.

2. Budget 2023

Intervenant : J.C. Bénintende

Annexe P2 : Présentation budget prévisionnel 2023

Le prévisionnel a été conçu en intégrant :

- une augmentation de 4 % des budgets des commissions et des comités par rapport à 2022 ;
- une baisse du produit des cotisations d'environ 5 %.

Les charges structurelles ont été réactualisées du fait de l'augmentation du coût de la vie et augmentées du montant d'un salaire supplémentaire.

J. C. Bénintende doit rencontrer ENGIE avec lequel nous n'avons pas l'assurance de reconduire notre partenariat.

Les demandes du comité national Cerf-volant et de la commission Sécurité et technique n'ont pas été intégrées dans le budget présenté au vote du Comité directeur :

- L'augmentation de budget d'un montant de 8 000 € pour l'organisation du championnat d'Europe de cerf-volant n'a pas été accordée. Le sujet pourra être à nouveau examiné après que le comité national Cerf-volant aura présenté un dossier complet de l'évènement accompagné du budget prévisionnel détaillé.
- La commission Technique et sécurité a demandé une augmentation significative de son budget pour 2023, déjà en hausse de 21 %.
Une réunion a été programmée avec J. M. Galan afin d'en discuter.
Gilbert Veber indique que la demande est faite pour financer l'action des débriefeurs qui vise à étudier les facteurs non techniques permettant aux pilotes de comprendre leurs accidents et éviter de les reproduire.

Le DTN précise que les nouvelles actions inscrites au budget peuvent être de deux types :

1. organisation d'un championnat – action ponctuelle ;



2. mise en œuvre d'une action nouvelle qui a vocation à s'installer dans la durée ; dans ce cas la nouveauté doit faire l'objet d'un dossier particulier permettant d'en expliquer le contexte, les objectifs, la durée...

V. Gensac précise qu'une partie du budget de la CTS concernant les alertes sécurité est prise en charge par la communication.

Le budget du comité d'Éthique est intégré au budget des dirigeants.

Michel Joulot propose qu'une réunion soit programmée à l'automne afin d'aborder les perspectives budgétaires de l'année à venir.

Nombre de votants : 21 votants.

Vote à main levée

Résultat du vote « budget prévisionnel 23 » :

Pour : Le budget prévisionnel 2023 présenté est validé à l'unanimité des votants et sera présenté à l'AG.

En cours d'année, sur présentation de dossiers complets, le Comité directeur pourra examiner à nouveau les demandes du comité national Cerf-volant et de la commission Sécurité et technique.

J. C. Bénintende remercie Sophie Maurel pour le travail effectué.

3. Validation des gestionnaires des lignes budgétaires 2023

Intervenant : J.C. Bénintende

Annexe P3 : Liste des gestionnaires des lignes budgétaires.

Nombre de votants : 21 votants

Vote à main levée

Résultat du vote « Liste des responsables budgétaires » :

La liste est validée des gestionnaires des lignes budgétaires est validée à l'unanimité des votants.

4. Évolution des statuts et règlements

Intervenants : B. Ferry-Wilczek visioconférence et Y. Dupin

Annexe P4 : Évolution progressive des statuts

L'AG de mars 2023 devra se prononcer sur la modification des statuts ayant pour but de :

1. étendre l'objet social dans le cadre d'actions internationales ;
2. permettre au Comité directeur d'agir entre deux AG pour faire face à l'imprévu, et valider la création d'un fond de solidarité ;
3. permettre au Comité directeur de conclure des achats de terrains n'excédant pas 30 000 € ou conclure un bail dont le loyer ne dépassera pas 3 000 € par an et par terrain.

Par ailleurs, les modifications des statuts liées à la loi sur le sport imposent la parité et la présence au sein du Comité directeur d'un certain nombre de postes réservés à des licenciés à qualité particulière : sportifs de haut niveau et juges-arbitres.

La commission étudie en ce moment les incidences sur le mode de gouvernance et les échéances opérationnelles concernant les instances dirigeantes de la fédération et de ses ligues régionales ».

Nombre de votants : 21 votants

Vote à main levée

Résultat du vote « Modifications des statuts à proposer au vote de l'AG extraordinaire de mars 23 » :

Les trois amendements sont validés et seront présentés au vote de l'AGE.

Information sur les modifications des statuts liées à la loi sur le sport.

La loi impose la parité et la présence au sein du Comité directeur d'un certain nombre de postes réservés à des licenciés à qualité particulière : sportifs de haut niveau et juges-arbitres.

Ces dispositions devront être adoptées pour 2024 par les fédérations et en 2028 par les organes déconcentrés : ligues et CDVL.

Une réflexion doit être menée sur le nombre de membres du Comité directeur.

Scénario retenu :

1. en 2023 l'AG devra se prononcer sur un premier toilettage des statuts ;
2. en automne 2023, une AG extraordinaire devra valider les modifications visant à se mettre en conformité avec la loi sur le sport ;
3. l'AG de mars 2024 devra élire les instances dirigeantes pour 2025-2028.

J. L. Coste remercie la commission Statuts et règlements pour son implication.

5. Évolution des licences : simplification du tableau des titres d'adhésion

Intervenant : G. Charlon

Annexe P5 : Évolution des licences pour 2024

Pour la licence « pratiquant volant » trois solutions sont proposées :

1. une cotisation unique quel que soit le niveau de qualification validé par le pilote : brevet initial, brevet ou brevet confirmé ;
2. deux cotisations possibles « pratiquant non breveté » et « pratiquant breveté quel que soit le brevet » ;
3. deux cotisations possibles « pratiquant non breveté et brevet initial » et « pratiquant breveté et brevet confirmé ».

Remarques

Le pilote est motivé à se former par les prérogatives acquises avec le brevet.

Le brevet initial n'est pas systématiquement donné après un stage d'initiation. Il ne faut pas le dévaloriser : ce niveau de compétence est demandé pour participer aux événements organisés par les clubs.

Le brevet confirmé est la clé d'entrée pour intégrer les formations.

L'aspect financier n'incite pas forcément les pilotes à aller se former. Mieux vaut réfléchir à un argumentaire pour valoriser la formation.

L'incitation à la formation via des niveaux de cotisation liés aux qualifications permettrait une attitude responsable et sécuritaire.

Le comité national Parapente s'est prononcé pour un tarif unique, à moins que la différence entre les tarifs proposés soit significative.

La somme dégagée pourrait être reversée sur le compte Formation.

Nombre de votants : 21 votants.

Vote à main levée,

Proposition 1 – cotisation « pratiquant volant » unique : 16

Proposition 2 – cotisation « pratiquant non breveté » et cotisation « pratiquant breveté » : 0

Proposition 3 – cotisation « pratiquant non breveté et brevet initial » et cotisation « pratiquant breveté et breveté confirmé » : 4

Abstention : 1

La proposition de cotisation unique est retenue par le Comité directeur.

Le groupe de travail propose également :

- d'harmoniser le tarif des cartes compétiteur qui sera de 8 € pour toutes les disciplines ;
- de résilier le contrat MAIF qui garantit les licences groupe jeunes Educ' en ciel cerf-volant et boomerang, pour une licence découverte cerf-volant ;
- de passer à une seule cotisation pratique encadrée pour le kite.

Évolution tarifaire des primes d'assurance

S'ajoute au coût de la cotisation fédérale la prime d'assurance en responsabilité civile.

La problématique des assureurs est différente de celle de la fédération. Les primes d'assurance sont fonction de l'accidentalité du transport aérien et du rapport sinistres à primes (S/P) du contrat fédéral.

La fédération bénéficie d'une certaine volumétrie qui permet la négociation. Il faut toutefois s'attendre à une augmentation des primes d'assurance que nous espérons pouvoir limiter.

Nous allons devoir gérer la problématique liée à la pratique encadrée : stages, biplaces associatif et professionnel.

Le monde professionnel est plus exposé que l'associatif : la présomption de responsabilité devant les tribunaux pèse sur le moniteur professionnel qui a une obligation de moyens renforcée.

Lors d'un accident en biplace associatif il appartient au passager de faire la preuve de la responsabilité du pilote. Ce n'est pas le cas dans le cadre d'un accident lors d'un biplace professionnel. La convention de Montréal (remplaçant la convention de Varsovie) est déplafonnée.

6. Règlement médical

Intervenant : F. Duchesne de Lamotte

Annexe P6 : Projet règlement médical

Le règlement médical date de 2015. Il faut le mettre en conformité suite aux évolutions du certificat d'absence de contre-indication de l'automne.

Ce document pourra être amendé ; quelques points seront amenés à évoluer.

Nombre de votants : 21 votants.

Vote à main levée

Résultat du vote « projet du règlement médical fédéral » :

Le règlement médical fédéral présenté en séance est adopté à l'unanimité.

7. Sport-santé

Intervenants : F. Duchesne de Lamote

Ce point est remis à la prochaine réunion du Comité directeur prévue le 6 avril 2023 en distanciel.

8. Dossier Tracté

Intervenant : G. Veber

Annexe P8 : Projet du dossier Tracté

La dernière mise à jour de ce document qui fait force de règlement date de 2018. Il était nécessaire de le rendre plus lisible pour les treilleurs et les formateurs de treilleurs.

Remarque : il serait opportun de faire une communication spécifique sur le sujet, sous forme de courrier aux 90 clubs qui possèdent un treuil.

Nombre de votants : 21 votants

Résultat du vote « Dossier Tracté » :

Dossier Tracté est validé à l'unanimité par le Comité directeur.

9. Assurance e-Foil

Intervenant : B. Lavaut représentée par V. Gensac

Annexe P9 : Présentation e-foil contrat d'assurance

L'e-foil est une planche montée sur un foil et propulsée par un moteur électrique.
L'invention est récente. Elle se développe bien sur le littoral.

Cette activité constitue pour les écoles de kitesurf un outil économique complémentaire puisqu'elle permet d'avoir une activité même lorsqu'il n'y a pas de vent.

Le comité national Kite (CNK) demande que les écoles de kite soient assurées pour la location et la prestation lors d'une utilisation comme outil pédagogique (apprendre à utiliser un foil).

Le réseau concurrent assure cette activité. Le CNK souhaite que le réseau des écoles fédérales reste attractif.

Le Comité directeur se pose beaucoup de questions sur la dangerosité de cette pratique et la part de la location dans l'activité d'une école de kite.

Ce sujet fera l'objet d'une présentation du cadre général de la pratique de l'e-foil par Bénédicte Lavaut au Bureau directeur.

Il pourra ensuite être proposé au Comité directeur pour un vote électronique.

10. Préparation de l'assemblée générale des 25-26 mars 2023

Intervenant : M. Joulot

Annexe P10 : ordre du jour de l'AG du 26 mars 2023

Michel Joulot passe en revue les sujets qui seront abordés lors de la prochaine AG de la fédération.

Un temps sera consacré à l'AG extraordinaire pour valider la modification des statuts et du règlement intérieur de la fédération.

Gérard Vieux annonce qu'il va devoir démissionner du Comité directeur pour n'assurer que sa fonction de président du comité d'Éthique, les deux missions étant incompatibles.

Dans ce cas, les élections au Comité directeur porteront donc sur deux postes à pourvoir au collège professionnel dont un réservé à une femme et un poste au collège associatif.

La modification du règlement financier consiste à permettre l'envoi des justificatifs de note de frais par voie électronique.

L'ordre du jour ne prévoit pas un temps particulier pour un débat. Toutefois les présidents de club auront également l'occasion d'aborder les sujets qui les préoccupent lors des questions diverses. La présentation du système d'information géographique sera source d'échanges.

Le Comité directeur valide l'ordre du jour proposé.

11. Vol Passion numérique

Intervenante : S. Maurel

Annexe P11 : Évolution du *Vol Passion*

Le Comité directeur a décidé en mai 2022 l'arrêt de l'impression du *Vol Passion*.

Deux solutions de remplacement ont été envisagées :

1. passer à une version numérique ;
2. créer un blog

Ces deux solutions présentent des contraintes et ne nous correspondent pas.

La solution retenue consiste en un site dédié sur wordpress consultable facilement sur tablette et smartphone, qui se présenterait sous forme de magazine avec une recherche par thème via le sommaire. La parution serait dans un premier temps trimestrielle.

Cette solution présente l'avantage de limiter les coûts : pas de nécessité de passer par un graphiste. Elle permet une meilleure autonomie et une régie de publicité évoluant selon les thèmes abordés.

Le modèle est plus attractif pour les lecteurs jeunes.

Reste à valider l'équipe de rédaction, mettre en place son fonctionnement et le retro planning pour une première édition en septembre 2023.

En attendant, la communication aux licenciés est faite par *Nouv'ailes* et relayée via les réseaux sociaux.

Pour rappel : le dossier de presse est disponible sur le site internet de la FFVL si besoin. V. Gensac demande aux comités nationaux de lui faire remonter les événements majeurs de 2023 dans leur discipline.

12. Point d'information sur Spotair

Intervenant : M. Joulot

Annexe P12 : Information sur SpotAir

Rappel de l'objectif de ce dispositif : regrouper dans une application les données liées à nos pratiques.

La FFVL a concrétisé l'achat de SpotAir et la prestation informatique pour sa mise en œuvre.

Une communication sera faite à l'AG et vers les licenciés.

Le modèle financier reste à travailler. Pour maintenir l'application il est envisagé des partenariats avec d'autres fédérations et des annonceurs.

Après l'AG, un lien menant à SpotAir sera disponible sur le site internet de la FFVL.

13. Point d'information sur ParacheK®

Intervenant : T. Sénac

Les travaux pour la charte ParacheK® ont été lancés en 2021 avec un groupe de travail restreint et un suivi impliquant tous les prestataires volontaires. Le dispositif a été lancé à la Coupe Icare 2022.

La charte a été rédigée en collaboration avec des ateliers de révision. Ce dispositif a permis de mettre en place un référentiel de contrôle des voiles.

Une [vidéo](#) est disponible sur le site internet fédéral.

Treize structures y ont adhéré. Cela correspond à environ 75 % du marché de la révision de matériel.

Une communication sur le sujet sera faite lors de l'AG de l'EHPU.

Un groupe de suivi a été mis en place.

Le comité national Parapente se pose la question de l'utilité d'un label et de la nécessité de mettre en place le même système pour les parachutes de secours.

Le label ParacheK impliquerait une structure de contrôle des ateliers de révision vis-à-vis des services. Cela a un coût. Il est donc important de voir l'évolution de la charte avant de s'engager dans cette voie.

À la remarque que le prix de la révision d'une voile a beaucoup augmenté depuis, et que les pilotes ne font plus réviser leur matériel à moins de le vendre, il est indiqué que c'est parce qu'un contrôle simple n'existe plus. Le prix n'a pas plus augmenté que la hausse due à l'inflation et les ateliers ont leur politique financière particulière.

14. Organisation et évolution des équipes technique et administrative

Intervenants : Y. Gouelain, S. Maurel et J.L. Debié

Y. Goueslain, DTN

Annexe P14 : Planning cadres 2022 – bilan

Y. Goueslain présente le document de synthèse des missions remplies par les conseillers techniques en 2022 par activité et par territoire.

En 2023 des conseillers techniques prennent leur retraite, notamment F. Cuizinaud et J. Amiable. Leurs missions ne sont pas pour autant attribuées à de nouvelles recrues : certaines seront abandonnées et d'autres confiées à des bénévoles. Ainsi la commission Tracté se retrouvera sans soutien technique – départ de F. Cuizinaud.

À terme le départ de C. Cessio impactera le comité national Cerf-volant, pour lequel il n'y a pas de solution dans l'immédiat.

La répartition des missions sera donc différente au sein de l'équipe technique. Une embauche est envisagée : Charles Cazaux qui interviendra pour l'équipe de Haut Niveau.

Le DTN interviendra à l'APL pour communiquer la nouvelle répartition des missions de l'équipe technique. Il informera au sujet de l'embauche de conseillers techniques pour les missions territoriales.

Le DTN évoque la possibilité de partager de l'emploi et du salaire entre plusieurs territoires.

Yves Goueslain annonce la fin de ses fonctions de DTN pour fin 2023.
Un point est fait sur les hypothèses de remplacement du DTN.

Sophie Maurel et Jean-Louis Debiée – secrétariat

Annexe P14 : Présentation RH

L'équipe du secrétariat est stable. Suite au départ d'Émilie, elle a accueilli en juin 2022 un nouveau membre, Éliza, d'abord en CDD puis en CDI après confirmation du besoin dans la durée et compte tenu de ses capacités vérifiées.

L'équipe fonctionne bien. De nouveaux dossiers lui sont confiés : ANS, contrôle de l'honorabilité... qui demandent du temps.

Il est estimé que 80 % du temps est consacré aux missions qui dépendent du périmètre du secrétariat (gestion des licences, des accidents, de l'informatique, de la comptabilité, de la boutique, des affiliations, des labels...) et 20 % du temps pour l'accompagnement des commissions et des comités nationaux.

Il faut noter que la difficulté sur ce dernier point réside dans le fait que, fonction des olympiades, des projets, des élus, le volume de travail peut augmenter de façon considérable.

Une harmonisation des fonctionnements est en cours afin d'optimiser le travail du secrétariat. Des règles de fonctionnement vont être définies, elles seront à valider par le Bureau directeur.

Les évolutions actuelles (internes et externes) sont en élaboration. Il est nécessaire de mieux en préciser le contour et ainsi organiser le secrétariat en conséquence (choix faits sur l'évolution interne, de la DTNe, de la communication et du juridique).

Une réorganisation interne de l'équipe, avec des profils de compétences complémentaires, devra ensuite être proposée, qui dépendra notamment des prochaines présentations prévues au CD de juin.

15. Bilan/perspectives

Commission Sites et espaces de pratique

Intervenant : J.P. Gaury

Annexe P15 – CN activité 2022 et perspectives 2023

Jean-Pierre Gaury, président de la commission Sites et espaces de pratique, présente le bilan 2022.

La commission a gagné en dynamisme. Le travail quotidien est assuré par Gilles Misslin, Patrick Joliet, Alain Etienne et Jean-Pierre Gaury. Le conseiller technique J.C. Bourdel et la référente secrétariat Émilie n'ont pas été remplacés. La commission réclame le support d'un référent administratif et technique.

J. P. Gaury insiste sur la nécessité pour sa commission d'être réactive pour répondre aux besoins du terrain. Il imagine bien un système participatif où chaque pilote pourrait faire remonter des informations sur les sites.

Au cours de l'année 2022, Gilles Misslin a numérisé les conventions. Deux étudiants ont ensuite effectué la vérification des 2 200 fiches. Actuellement il reste 1 471 terrains répertoriés dont sept sont actuellement interdits.

Une collaboration avec l'IGN a permis une mise à jour des cartes.

Spotair remplacera le site Parazone. L'enregistrement de nos traces permet de montrer nos usages et d'agir sur les projets de biotopes.

La convention concernant les rapaces est sur le point d'être signée.

Un groupe météo a été constitué.

La commission Sites et espaces de pratique souhaite créer une vraie communauté des responsables

régionaux des sites (RRS), pour permettre la remontées d'informations et améliorer la communication vers les licenciés.

Il est envisagé un tour de France des sites en collaboration avec les RRS.

Ils seront également impliqués sur les consultations des projets éoliens.

Des réunions mensuelles via la plateforme collaboratrice Teams seront organisées.

Une réunion de la commission est prévue le 25 mars juste avant l'AG de la fédération.

L'extension de la fréquence radio 154.150 à 11 départements supplémentaires est en cours.

Une définition de critères de danger des terrains de pratique est envisagée. Un débat s'instaure : tous les membres du Comité directeur ne sont pas d'accord avec cette démarche.

La notion de risque est difficile à quantifier : tout dépend du niveau de compétence du pilote et de l'aérologie.

La classification des sites risqués peut exposer la fédération à des mises en cause.

Le sujet est sensible et nécessite de trouver un consensus. La commission Formation devrait être consultée.

Un travail de révision des conventions des sites est nécessaire afin de les adapter au monde actuel, et il faut envisager un passage au numérique.

Un QR code sera apposé sur les panneaux de site pour relayer une information « vivante ».

J.L. Debiée pour le delta et T. Sénac pour le parapente suggèrent qu'un temps d'échanges soit prévu lors de la réunion de la commission du 25 mars afin d'aborder la problématique des sites de pratique avec les structures.

Commission Féminine

Intervenante : C. Bouchard

Annexes P15 : Présentation CFF - Coaching et Cahier des charges CNF

La commission Féminine concerne essentiellement le parapente. Elle essaie toutefois d'aller vers les autres disciplines.

C. Bouchard note la remarque de Jeff Fauchier pour intégrer les pratiquantes présentant un handicap.

Le collectif national féminin (CNF) a sa propre gestion. Ce collectif a été intégré un temps dans le PPF (Plan de performance fédéral). En raison de divergences d'objectifs avec les équipes masculines, le collectif féminin a réintégré la commission Féminine. Ce collectif répond à la demande des filles de se retrouver entre elles afin de *performer*. Les membres du CNF n'ont pas d'objectif de résultat, et ne sont pas appelées à intégrer le haut niveau.

Les actions de la commission Féminine sont très diversifiées. En 2023 la commission va poursuivre le travail sur la mixité, et l'amélioration de la visibilité. Elle souhaite développer l'accès des femmes aux postes de dirigeants, d'encadrement et d'animation.

16. Questions diverses

Commission ANS – composition

Intervenant : M. Joulot

La campagne de l'ANS (agence nationale du sport) 2023 est avancée d'un mois.

Elle est gérée par la mission fédérale ANS, mission paritaire constituée de bénévoles et de conseillers techniques. L'instruction des dossiers par les binômes bénévole/conseiller est prévue en mai. Elle sera suivie d'une évaluation de ceux-ci en réunion physique à la mi-mai. À l'automne les dossiers évalués sont vérifiés.

Le DTN fait en sorte que les binômes ne traitent pas des dossiers de leur région, ceci pour éviter les conflits

d'intérêt.

F. Escriba et P. Joliet remplacent F. Cuizinaud et J. Amiable partis à la retraite.

G. Ravanat, bénévole de la mission ANS, a démissionné et doit être remplacé. **G. Veber se propose pour intégrer la mission.**

La composition de la mission ANS sera validée par vote électronique.

Acquisition du terrain de Daubeuf pour 3 688 €

Nombre de votants : 21 votants

Résultat du vote « validation de l'achat des terrains » :

L'achat du terrain est validé à l'unanimité par le Comité directeur.

Nuits des Icares

Intervenant G. Charlon

Annexe P 16 – présentation Nuits des Icares

Le programme et les lieux des projections de la saison sont disponibles sur le site internet de la FFVL : [la nuit des Icares](#).

Ces séances permettent aussi de communiquer avec des élus, des propriétaires de site et autres acteurs pas nécessairement du monde du vol libre.

Information Opération soignants de l'hôpital de Nice

L'hôpital souhaiterait que la FFVL lui verse sa subvention via un fonds de dotation. Le Trésorier indique qu'il n'est pas d'accord avec ce procédé. La FFVL s'était engagée à acheter du matériel pour l'hôpital et à verser la somme sur présentation de la facture acquittée.

J. P. Gallat se propose d'étudier la convention qu'on nous demande de signer.

RELEVÉ D'INFORMATIONS

	Sujet	Type	
1.	Point du président	Info	<p>Les indicateurs financiers sont bons et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.</p> <p>L'aggravation de l'accidentalité a des répercussions sur la négociation des contrats d'assurance et sur l'image de la fédération dans les médias.</p> <p>La FFVL envisage un déploiement sur Annecy pour y installer le laboratoire de tests.</p> <p>La situation politique actuelle a des répercussions sur l'espace aérien : l'activation de zones interdites devient plus importante.</p> <p>Il participera à l'AG de l'EHPU.</p>
2.	Budget 2023	Vote	<p>21 votants</p> <p>Budget prévisionnel adopté à l'unanimité.</p>
3.	Validation des gestionnaires des lignes budgétaires 2023	Vote	<p>21 votants</p> <p>La liste des gestionnaires des lignes budgétaires est validée à l'unanimité.</p>
4.	Évolution des statuts et règlements	Vote	<p>21 votants</p> <p>Les modifications des statuts à proposer au vote de l'AGE du 26 mars 2023 sont validées à l'unanimité.</p>
5.	Évolution des licences	Vote	<p>21 votants</p> <p>Proposition 1 – cotisation unique : 16 voix</p> <p>Proposition 2 – cotisation « pratiquant non breveté » et cotisation « pratiquant breveté » : 0</p> <p>Proposition 3 – cotisation « pratiquant non breveté et brevet initial » et cotisation « pratiquant breveté et breveté confirmé » : 4</p> <p>Abstention : 1</p> <p>Le Comité directeur valide la proposition d'une cotisation fédérale unique pour la licence « pratiquant volant ».</p>
6.	Règlement médical	Vote	<p>21 votants</p> <p>Le règlement médical fédéral est adopté à l'unanimité.</p>
7.	Sport Santé	Info	<p>Point remis au CD d'avril prochain.</p>
8.	Dossier Tracté	Vote	<p>21 votants</p> <p>Le dossier Tracté est validé à l'unanimité.</p>
9.	Assurance e-Foil	Vote	<p>Ce point est repoussé.</p> <p>Le CNK devra présenter le cadre général de la pratique de l'e-foil au BD.</p> <p>Le CD sera appelé à voter par voie électronique.</p>
10.	Préparation de l'Assemblée générale WE 25-26 mars 2023	Info	<p>G. Vieux indique que sa fonction de président du comité d'Éthique est incompatible avec sa présence au CD. Il va donc démissionner de son poste au CD.</p> <p>À l'AG les élections porteront sur :</p> <p>Deux postes pour le collège OBL dont un réservé à une femme,</p> <p>un poste pour le collège associatif.</p>
11.	Vol Passion numérique	Info	<p>Solution retenue : création d'un site dédié sur wordpress.</p> <p>Première édition : septembre 2023.</p> <p>En attendant, la communication se fera via <i>Nouv'ailes</i> et les réseaux sociaux.</p>
12.	Point d'info sur Spotair	Info	<p>Une communication est prévue lors de la prochaine AG.</p> <p>Reste à travailler le modèle financier.</p>
13.	Point d'info sur ParacheckK®	Info	<p>ParacheK a permis la mise en place d'un référentiel de la révision des voiles.</p>



			<p>Adhésion de 13 structures.</p> <p>Questionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la nécessité de labelliser – attendre de voir comment évolue la charte ; - sur l'utilité de mettre en place le système pour les parachutes de secours.
14.	<p>Organisation et évolution des équipes technique et administrative</p>	Info	<p><u>Équipe technique</u> : une embauche est envisagée pour l'encadrement du HN : Charles Cazaux.</p> <p>Le DTN interviendra à l'APL pour indiquer la nouvelle répartition de l'équipe technique et prévoir des embauches partagées pour des missions territoriales.</p> <p><u>Équipe administrative</u> : elle est stable. De nouvelles missions lui sont confiées. Une harmonisation des fonctionnements est à mener afin d'optimiser le travail du secrétariat.</p> <p>Une réorganisation interne de l'équipe avec des profils de compétences complémentaires devra être envisagée et dépendra notamment des choix faits sur l'évolution interne, de la DTNe, de la communication et du juridique.</p>
15.	<p>Bilan/perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission Sites et espaces de pratique - Commission Féminine 	Info	<p>La commission Sites et espaces de pratique est dynamique. Elle doit se montrer très réactive. La commission souhaite créer une vraie communauté de RRS.</p> <p>La commission Féminine concerne essentiellement le parapente mais essaie d'aller vers les autres disciplines. Ses actions sont diversifiées. En 2023 la commission va continuer son travail sur la mixité et développer l'accès des femmes aux instances dirigeantes.</p>
16.	<p>Questions diverses Com ANS – élu</p> <p>Acquisition du terrain de Daubeuf pour 3 688 €</p> <p>La nuit des Icares</p> <p>Opération soignant de l'hôpital de Nice</p>	<p>Info</p> <p>Vote</p> <p>Info</p> <p>Info</p>	<p>F. Escriba et P. Joliet remplacent F. Cuizinaud et J. Amiable, G. Veber se propose pour remplacer G. Ravanat.</p> <p>Le CD devra valider la composition de la mission ANS par vote électronique.</p> <p>Votants 21 L'achat du terrain est validé par le CD.</p> <p>Les informations sont disponibles sur le site internet de la FFVL : la nuit des Icares.</p> <p>Le trésorier indique que l'hôpital souhaite un versement de la subvention via un fonds de dotation. J. C. Bénintende préférerait verser la somme à l'hôpital sur facture acquittée. J. P. Gallat va étudier la convention pour le fonds de dotation.</p>